



Accusé à tort, j'ai besoin de votre aide

Par **histoiredefou**, le **16/07/2010** à **19:18**

Bonjour,

et merci d'avance de me lire....

Je suis devenue un jour patron, j'ai embauché une dame au RMI...Au bout de 6 mois de travail, elle ne vient plus travailler. Le 4ème jour, je me retrouve devant l'inspecteur suite à une requête de mon employée, il ne trouve rien à me reprocher. Je l'informe qu'elle est absente, il m'explique comment faire, et donc j'envoie 2 mises en demeure, puis entretien de licenciement puis licenciement et la dame vient chercher tous ses documents et solde de tout compte....

Mais, 2 mois après, je me retrouve convoquée pour travail clandestin au bureau de conciliation. J'y vais avec toutes mes preuves : contrat de travail, document prouvant que c'est un contrat d'accès à l'emploi (convention signée avec l'Etat !). Je fournis la copie de la DUE, bulletins de salaire, preuve paiement total,

Je suis en règle sur tout !

J'ai besoin de vous car, elle ne m'a même pas transmis de pièce (elle a une avocate) à la date fixée. Je n'ai rien pour faire ma défense, mes conclusions...

Je n'ai pas d'avocat, car j'ai toute mes preuves et ma bonne foi...Le fond est bon mais c'est la forme qui ne va pas...

Je subis une dénonciation calomnieuse et elle commet en plus une tentative d'escroquerie au jugement (plus de 6 000 € demandé + DI).

Mais c'est aussi une action abusive de sa part, elle abuse de son droit d'ester car il n'y a aucun fondement à ses prétentions.

Je suis aux prudhommes comme défendeur.

Je voudrais faire une demande reconventionnelle en DI pour procédure abusive et ensuite aller au pénal, porter plainte contre elle pour tentative d'escroquerie au jugement et dénonciation calomnieuse...

Qu'en pensez-vous,

Merci encore

Par **DSO**, le **18/07/2010** à **18:52**

Bonjour,

Je suis délégué syndical et défenseur juridique pour mon syndicat.

Si ce que vous écrivez est exact, vous n'avez pas de soucis à vous faire. Vous pouvez bien entendu formuler une demande reconventionnelle.

Quant à porter plainte pour tentative d'escroquerie et dénonciation calomnieuse, je doute du succès de cette procédure.

Cordialement,
DSO

Par **histoiredefou**, le **18/07/2010** à **19:42**

Bonjour et merci pour votre réponse !

Je vous assure que ce que j'écris est vrai ! J'ai embauché une personne, lui offrant salaire honnête, payé chaque mois ! J'ai signé un contrat d'accès à l'emploi à pôle emploi, donc je me dois d'être réglo !

Et voilà, qu'au bout de 6 mois, mon employée ne vient plus travailler...et la suite vous lma connaissez...

quand je pense que tant de gens cherchent un emploi ! Moi, j'ai travaillé sans salaire pendant 2 ans, même quand elle était là....

Voilà comment on est remercié!

Aujourd'hui j'ai un salaire, et malheureusement, je n'embaucherai plus, c'est malheureux mais cette expérience m'a traumatisé !

Merci encore !